



Ce règlement intérieur est établi pour proposer à votre enfant un accueil de qualité et pour permettre le bon fonctionnement de la structure.

L'accueil de loisirs est une structure éducative déclarée à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Mayenne. Il est soumis à une législation et à une réglementation spécifique aux accueils collectifs de mineurs.

L'accueil de loisirs est un service public communal.  
L'équipe d'animation établit un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif rédigé par les élus. Ces documents sont disponibles sur simple demande.



## 1. L'Accueil Périscolaire du Matin et du Soir

L'accueil est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h15 à 8h35 et de 16h30 à 19h00, aucune inscription n'est nécessaire.

Les goûters sont fournis par l'accueil de loisirs.



Les enfants sont à déposer ou récupérer dans la salle de motricité de l'école.

## 2. Le Restaurant Scolaire

Le service de la restauration scolaire est ouvert du lundi au vendredi de 11h45 à 13h30.

Pour une meilleure organisation et pour ne pas gâcher la nourriture, prévenir de toute absence ainsi que du retour de l'enfant le matin avant 9h30. Toute absence non signalée sera facturée.

Les absences ou inscriptions sont à signaler uniquement :

- à la **cantine au 02.43.00.45.31**,
- au **personnel de la garderie**,
- par **mail à [alsh@commer.fr](mailto:alsh@commer.fr)** ou
- par **sms au 06.04.18.00.60**



Ce n'est pas le rôle des instituteurs de nous transmettre ces informations.

Les enfants atteints d'une maladie chronique, ayant des intolérances ou allergies alimentaires devront fournir un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** rédigé avec le médecin scolaire et les autres partenaires concernés

## 3. Responsabilité Des Parents

Nous attirons l'attention des parents sur le fait que leur responsabilité pourrait être engagée dans le cas où leur enfant commettrait un acte de détérioration du matériel ou des locaux. Il en est de même s'il blessait un autre enfant.

## 4. Les TAP



Ils se déroulent les mardis, jeudis et vendredis de 15h30 à 16h30.

Pour les inscriptions les parents devront nous retourner un bulletin d'inscription envoyé par mail avant la période concernée. Ils doivent nous le retourner avant une date butoir, indiquée dans le bulletin, en garderie ou par mail.

Les ateliers sont limités à 18 élèves. Une fois la limite atteinte dans un atelier, les parents en seront informés. Ils pourront inscrire leur enfant uniquement dans l'atelier restant.

Les enfants non inscrits aux TAP doivent être récupérés à 15h30. Les enfants participants aux TAP doivent être récupérés à 16h30, passée cette heure il ira à l'accueil du soir.

Si jamais un enfant vient même exceptionnellement à un TAP le cycle entier sera alors facturé.

## 5. Le Mercredi

LES MERCREDIS  
LOISIRS

Il est ouvert de 7h15 à 18h30 pour les enfants de maternelle et de 12h à 18h30 pour les enfants de primaire. Il se situe également dans la salle de motricité de l'école.

Il faut inscrire les enfants au plus tard la veille.

Les enfants non récupérés après 13h45 une demi-journée sera alors facturée.

## 6. Les Effets Personnels

L'accueil de loisirs se dégage de toutes responsabilités en cas de détérioration, de perte ou de vol d'objets personnels. Il est fortement recommandé de noter les noms et prénoms de vos enfants sur leurs vêtements. Merci également de prévoir des vêtements qui ne craignent rien ainsi que des chaussures fermées.

## 7. L'accueil de loisirs



Sur les temps de vacances scolaires l'accueil de loisirs ouvre ses portes à 7h30 et ferme à 18h30.

Il sera ouvert :

- Du 31 Octobre au 04 Novembre 2022
- Du 26 au 30 Décembre 2022
- Du 20 au 24 Février 2023
- Du 24 au 28 Avril 2023
- Du 10 au 22 Juillet 2023
- Du 14 au 31 Août 2023

Concernant l'arrivée le matin à l'accueil de loisirs, l'accueil se fera entre 7h30 et 9h30 maximum, pour une question d'organisation suivants les projets d'animations mis en place avec l'équipe.

Pour les enfants qui rentrent le midi, les départs se font entre 11h45 et 12h et les retours entre 13h15 et 13h45.

Les inscriptions doivent se faire avant la date butoir transmise via une plaquette d'information. Une inscription à la journée est obligatoire.

Une fois cette période passée, toute inscription sera due (sauf raison médicale justifiée par un certificat).

L'accueil de loisirs de La Bazoge-Montpinçon peut accueillir votre ou vos enfants lorsque celui de Commer est fermé.

Des programmes d'activités et fiches d'inscriptions seront disponibles en mairie ou à la garderie. Si vous souhaitez les recevoir en format numérique envoyez un mail à "[alsh@commer.fr](mailto:alsh@commer.fr)".

# **TARIFICATIONS**

**CANTINE**  
**GARDERIE**  
**TAP**  
**ALSH**

# TARIFS CANTINE /GARDEDRIE /TAP/ ALSH

*Applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022*

## • POLE RESTAURATION

### • TARIF CANTINE

TARIF CANTINE	Tarif COMMUNE	Tarif HORS COMMUNE (1)
Repas scolaire	3.85 €	4.85 €
Repas agents communaux	5.15 €	-
Repas adultes	6.35 €	-
Repas adultes + 70ans	5.25 €	-

*(1) moins la prise en charge de la mairie de résidence*

### • TARIF GARDERIE MIDI

TARIF GARDERIE MIDI	Tarif COMMUNE	Tarif HORS COMMUNE
QF < 599	0.05 €	0.05 €
QF de 600 à 899	0.08 €	0.08 €
QF > 900	0.11 €	0.11 €

## POLE GARDERIE

### • TARIF GARDERIE MATIN (lundi au vendredi)

TARIF GARDERIE MATIN	Tarif COMMUNE	Tarif HORS COMMUNE (1)
QF < 599	1.43 €	1.53 €
QF de 600 à 899	1.48 €	1.58 €
QF > 900	1.53 €	1.63 €

*(1) moins la prise en charge de la mairie de résidence*

### • TARIF TAP

TARIF T.A.P	TARIF Commune et Hors commune Par heure et par enfant
QF < 599	0.50 €
QF à partir de 600	0.70 €

- **TARIF GARDERIE SOIR PERIODE PERISCOLAIRE**

(Lundi, mardi, jeudi et vendredi)

TARIF GARDERIE SOIR	Tarif COMMUNE		Tarif HORS COMMUNE (1)	
	Tarif à la demi-heure à partir de 16h30			
QF < 599	0.26 €		0.31 €	
QF de 600 à 899	0.31 €		0.36 €	
QF > 900	0.36 €		0.41 €	

(1) moins la prise en charge de la mairie de résidence

**Au-delà de 19 h, il sera facturé 5 € par quart d'heure supplémentaire.**

- **TARIFS MERCREDI DEMI-JOURNEE ET JOURNEE**

TARIFS MERCREDI	Tarif COMMUNE		Tarif HORS COMMUNE (1)	
	QF < 599	3,45 €	8.35 €	4,45 €
QF de 600 à 899	3,90 €	8.60 €	4,90 €	10.60 €
QF > 900	4,35 €	9.00 €	5,35 €	11.00 €

- **POLE ALSH (périodes vacances scolaires)**

- **TARIF ACCUEIL DE LOISIRS**

	Tarif ALSH			
	Tarif Commune		Tarif Hors commune	
	SEMAINE	JOURNEE	SEMAINE	JOURNEE
QF < 599	31.00 €	8.35 €	40.00 €	10.35 €
QF < 600-899	35.00 €	8.60 €	44.00 €	10.60 €
QF 900 et +	38.00 €	9.00 €	47.00 €	11.00 €

**Si une semaine comporte un jour férié, un prorata sera effectué sur le tarif de la semaine**

- **TARIF GARDERIE MATIN OU SOIR – PERIODE VACANCES SCOLAIRES**

GARDERIE MATIN OU SOIR Commune et hors commune	QF < 599	0.05 €
	QF < 600 à 899	0.10 €
	QF 900 et +	0.15 €

**Au-delà de 18h30, il sera facturé 5 € par quart d'heure supplémentaire.**



Nous soussignés, Madame, Monsieur,

.....

Responsable légal du ou des enfant(s) :

.....

Attestons avoir pris connaissance du règlement de l'accueil de loisirs de ses règles de vie et de les avoir partagés avec notre ou nos enfants.

A « Lu et approuvé »

Le  
Signature(s)

Retour de l'attestation signée avant le Vendredi 21  
Octobre 2022

**Le non-retour de cette attestation signée de votre part pour le 4 novembre 2022 vaut accord**

Nous soussignés, Madame, Monsieur,

.....

Responsable légal du ou des enfant(s) :

.....

Attestons avoir pris connaissance du règlement de l'accueil de loisirs de ses règles de vie et de les avoir partagés avec notre ou nos enfants.

A « Lu et approuvé »

Le  
Signature(s)

Retour de l'attestation signée avant le Vendredi 21  
Octobre 2022

**Le non-retour de cette attestation signée de votre part pour le 4 novembre 2022 vaut accord**